

Aix en Provence, le 05/05/2023

**COGEDIM MEDITERRANEE**  
**400 Promenade des Anglais**  
**6200 NICE**

**A l'attention de Madame TREPOS Lucie**

**N° de contrat : SAAGESE2022-0558**

**Objet : Détermination des isolements acoustiques des façades, indice 0 – opération SIGAUD**

**SIÈGE SOCIAL**

28, rue du Rocher  
75008 Paris  
T. 01 42 34 53 29  
F. 01 40 46 93 76  
SAS au capital de 70 000 euros  
RCS Paris B 410 824 890  
SIRET 410 824 890 00157  
APE 7112B  
TVA FR 54 410 824 890

**PARIS - DIRECTION GÉNÉRALE**

103, rue La Fayette  
75010 Paris  
T. 01 42 34 62 55  
F. 01 42 34 54 43  
SIRET 410 824 890 00124

**AIX**

CS 70 464  
Immeuble CROSSROAD B  
230, rue Pierre Duhem  
13592 Aix-en-Provence Cedex 3  
T. 04 42 37 12 02  
F. 04 42 37 12 01  
SIRET 410 824 890 00140

**BORDEAUX**

LE MARIVAUX  
11, rue Condillac  
33000 Bordeaux  
T. 05 57 19 11 95  
F. 05 57 19 11 99  
SIRET 410 824 890 00132

**LYON**

200, avenue Jean-Jaurès  
69007 Lyon  
T. 04 78 14 53 28  
F. 04 78 62 23 70  
SIRET 410 824 890 00165

**METZ**

2, avenue Sébastopol  
BP 65201  
57076 Metz Cedex 03  
T. 03 87 50 82 92  
F. 03 87 50 82 99  
SIRET 410 824 890 00116

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre rapport de détermination des isolements acoustiques des façades de l'opération SIGAUD.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Grégory CHARVET

QIOS – Agence de Aix en Provence



# Détermination des isolements acoustiques des façades, indice 0

Contrat n° : SAAGESE2022-0558

Opération : SIGAUD  
573 rue des Combattants d'Afrique du Nord, 83600 FREJUS

Nombre de logements : 306

QIOS est une filiale du Groupe QUALITEL



Rapport réalisé par : Grégory CHARVET

Pour : COGEDIM MEDITERRANEE



# 1. Table des matières

1. INTRODUCTION .....	2
2. TEXTES REGLEMENTAIRES .....	2
3. METHODOLOGIE RETENUE .....	2
2. RECENSEMENT DES VOIES CLASSEES ET ZONE DE BRUIT D'AERODROME.....	3
❖ Situation du projet.....	3
❖ Voies routières :.....	4
❖ Plans d'exposition au Bruit: .....	4
❖ Voies ferrées: .....	5
3. CALCULS ET RESULTATS.....	7

## 1. INTRODUCTION

COGEDIM MEDITERRANEE a missionné QIOS pour la détermination des isolements acoustiques des façades requis pour l'opération SIGAUD à FREJUS. Cette mission consiste à :

- Recenser les voies routières et ferroviaires classées à proximité de l'opération ;
- Recenser les zones de bruit du plan d'exposition au bruit d'aérodrome ;
- Définir les isolements acoustiques réglementaires à respecter pour les façades du projet.

## 2. TEXTES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit
- Arrêté Préfectoral n° DDTM/SPP/MTEM/Bruit/2023-09 du 09/01/2023 portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres sous gestion de la commune de Fréjus
- Arrêté préfectoral du 29/09/2016 portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres, des voies ferrées du département du Var.

## 3. METHODOLOGIE RETENUE

La méthodologie retenue pour déterminer les valeurs des isolements de façade à respecter est la méthode forfaitaire simplifiée définie à l'Article 8 de l'Arrêté du 23 juillet 2013.

## 4. RECENSEMENT DES VOIES CLASSEES ET ZONE DE BRUIT D'AERODROME

### ❖ Situation du projet

Le projet est situé à Fréjus (83600), au n° 573 Rue des Combattants d'Afrique du Nord.



Figure 1 : Plan de situation

Les infrastructures de transport classées entourant le projet sont représentées sur les figures suivantes :

❖ Voies routières :

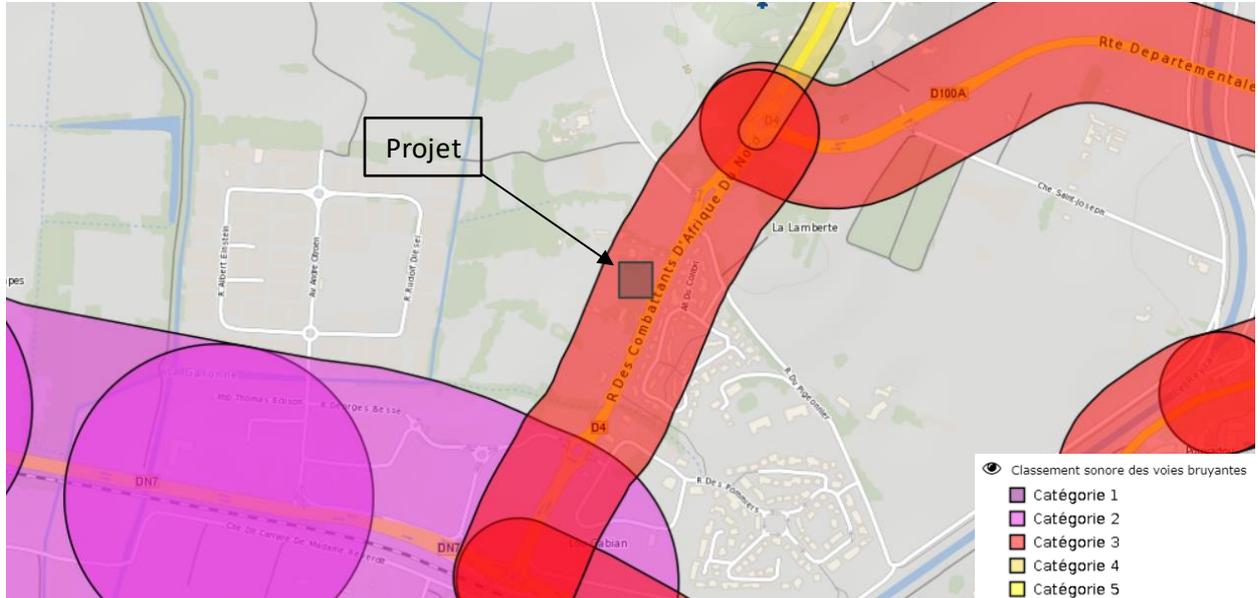


Figure 2 : Largeur d'impact des voies classées (source carto2geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr)

Le site est entouré dans son environnement proche par 2 voies classées :

- La Rue des Combattants d'Afrique du Nord classée en catégorie 3, à l'Est du Site, avec impact sur le projet
- La DN7 classée en catégorie 2 est située à plus de 400 m du site, sans impact sur le projet

❖ Plans d'exposition au Bruit:

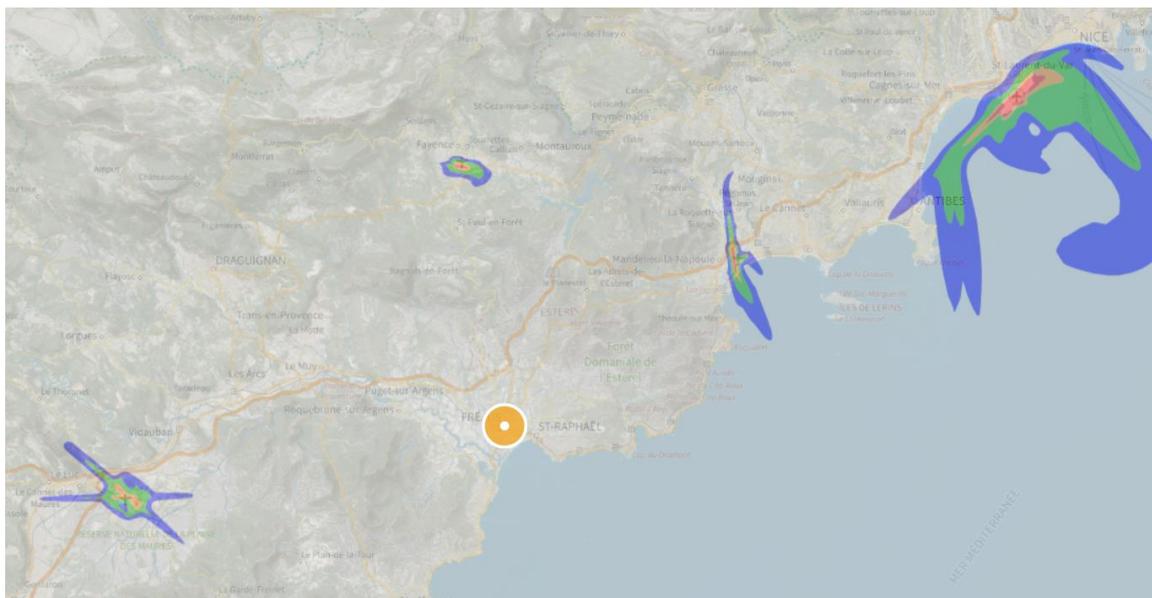


Figure 3 : PEB (source Géoportail)

Le site est éloigné des Plans d'Exposition aux Bruits des aéroports et aérodromes, ceux-ci ne porteront pas d'impact sur le projet.

❖ Voies ferrées:

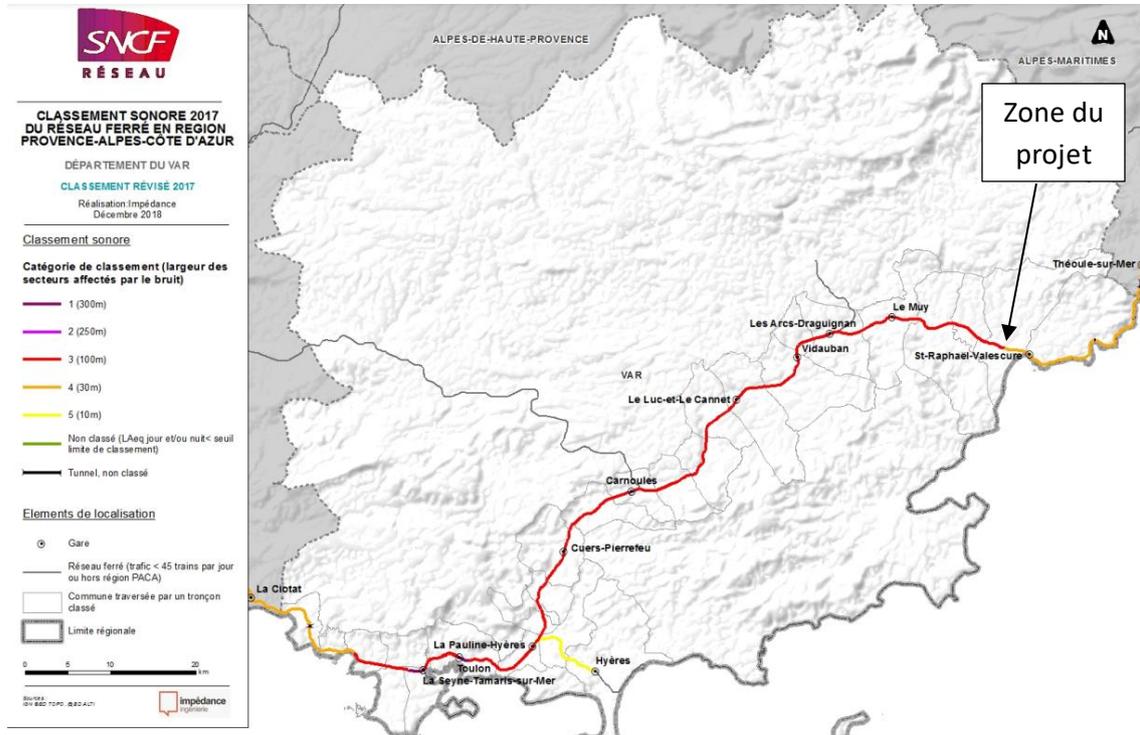


Figure 3 : voies ferrées classées

La voie ferrée la plus proche du site, classée de catégorie 3 à 4 sur la commune de Fréjus, avec une largeur d'impact de 30 à 100m, est située à plus de 450 m des façades du projet. Elle n'impactera donc pas les façades du projet.

➤ SYNTHESE :

Les infrastructures classées autour du projet, avec un impact sur les façades sont synthétisées dans le tableau ci-après :

Infrastructure classée	Catégorie	Largeur d'impact
Rue des Combattants d'Afrique du Nord	3	100 m

Ainsi, l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996, et plus précisément l'article 6 précise l'impact des voies sur les valeurs d'isolement acoustique minimal des façades selon leur catégorie et leur distance par rapport au projet :

Tableau des valeurs d'isolement minimal  $D_{nT+A,Tz}$  en dB.

Distance horizontale (m)	Distance horizontale (m)															
	0	10	15	20	25	30	40	50	65	80	100	125	160	200	250	300
Catégorie de l'infrastructure	1	45	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32
	2	42	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	
	3	38	38	37	36	35	34	33	32	31	30					
	4	35	33	32	31	30										
	5	30														

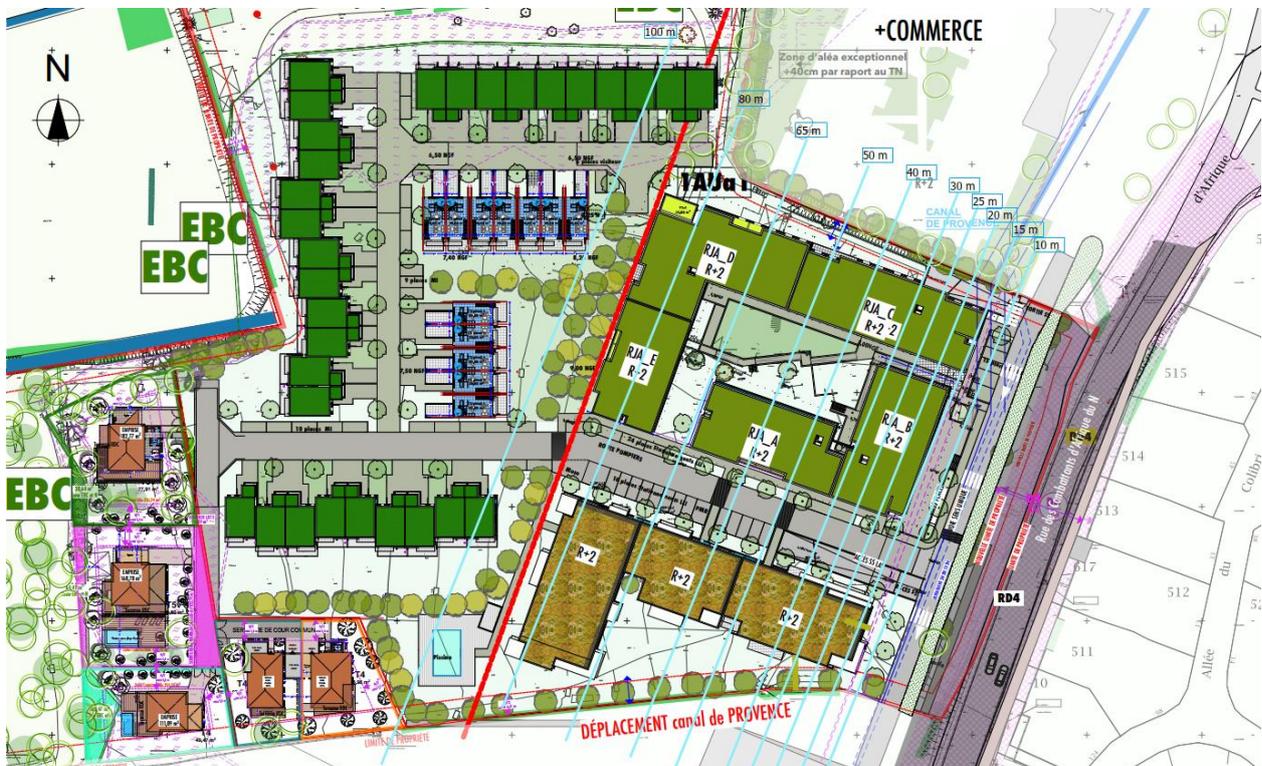


Figure 4 : Distances par rapport à la voie classée (RD4)

## 5. CALCULS ET RESULTATS

Le calcul de détermination des isolements acoustiques des façades du projet a été réalisé conformément à l'Arrêté du 23 juillet 2013 et les résultats obtenus sont présentés ci-dessous.



Figure 5 : Isolements acoustiques à respecter par façade

Les isolements acoustiques contre les bruits extérieurs  $D_{nT,A,tr}$  identifiés pour cette opération sont les suivants :

- $D_{nT,A,tr} \geq 38 \text{ dB}$  : façades EST exposées à la Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord
- $D_{nT,A,tr} \geq 30 \text{ à } 34 \text{ dB}$  : sur les autres façades selon distances et angles de vue par rapport à cette même voie classée.